



Département de la Manche
Arrondissement d'AVRANCHES
Canton du MORTAINAIS
Commune de SAINT GEORGES DE ROUELLEY

Procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt-neuf septembre.

Présents :

BECHET Raymond,
PASSAYS Jean,
SALLÉ Éric,

PARIS Nelly,
SILANDRE Odile,
LECHEVALIER Loïc,

HAVARD Carine,
ROULLEAUX Annie
EASTWOOD Anne,
CLOUARD Johan,

MONTECOT Pascal,
COTTON Colette,

Secrétaire de séance : PASSAYS Jean

Absents excusés :

PICOT Jacques, a donné procuration à Loïc
Lechevalier

BOULLÉ Emmanuel,

DESGRIPPES Marie-Claire

Monsieur BECHET ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- | |
|----------------------------------------------------------|
| Approbation du caractère d'urgence de la convocation |
| Intégration des résultats du syndicat scolaire |
| Acquisition d'un four et d'un pétrin pour la boulangerie |
| Décision modificative sur le budget principal |
| Décision modificative sur le budget annexe boulangerie |
| Affaires diverses |

2025-69 : Approbation du caractère d'urgence de la convocation

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 30 septembre 2025, soit un jour franc avant la séance extraordinaire du 02 octobre 2025.

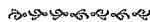
Monsieur le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient en l'installation du boulanger. Du matériel doit être acquis avant son installation reportée au 15 octobre pour le bon exercice et des décisions modificatives pour pouvoir les financer

VU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT l'urgence au regard de l'installation du boulanger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.



2025-70 : Intégration des résultats du syndicat scolaire

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture des comptes du syndicat scolaire de St Georges – St Cyr, au 31 août 2025, et rappelle la répartition définis par la délibération de dissolution numéro 2025-14 du 14 mai 2025 :

=> les résultats d'investissement seront intégrés aux BP de SAINT GEORGES DE ROUELLEY et de SAINT CYR DU BAILLEUL en fonction de la clé de répartition établie par les statuts à savoir 359 habitants pour St Cyr du Bailleul et 534 habitants pour St Georges de Rouelley ;

=> les résultats de fonctionnement seront corrigés pour tenir compte équitablement des créances non recouvrées puis intégrés aux BP de SAINT GEORGES DE ROUELLEY et de SAINT CYR DU BAILLEUL en fonction de la clé de répartition établie par les statuts à savoir 6 élèves pour St Cyr du Bailleul et 13 élèves pour St Georges de Rouelley ;

Au 31 août 2025 les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

INVESTISSEMENT	-704,97 €
FONCTIONNEMENT	23 965,42 €

Au 31 août 2025 le montant total des restes à recouvrer s'élève à 6 430,85 €.

Par conséquent, en ce qui concerne le déficit d'investissement de 704,97 €, il se répartit comme suit :

Clé de répartition	Nombre d'habitants	
SAINT CYR	359	-283,41 €
SAINT GEORGES	534	- 421,56 €
Total	893	- 704,97 €

En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement de 23 965,42 €, il se répartit comme suit :

Clé de répartition	Nombre d'élèves	Répartition des restes à recouvrer	Répartition du résultat	Répartition définitive
SAINT CYR	6	2 030,79 €	7 568,03 €	5 537,23 €
SAINT GEORGES	13	4 400,06 €	16 397,39 €	18 428,19 €
Total	19	6 430,85 €	23 965,42 €	23 965,42 €

Le conseil municipal de Saint Georges de Rouelley, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la délibération n° 2025-19 du syndicat scolaire
- Approuve la répartition définitive des résultats du syndicat scolaire de l'école publique de St Georges - St Cyr à sa clôture au 31 août 2025, et dit que seront intégrés au budget Principal les résultats suivants :



	Fonctionnement	Investissement
SAINT CYR	5 537,23 €	-283,41 €
SAINT GEORGES	18 428,19 €	- 421,56 €
Total	23 965,42 €	- 704,97 €

~~~~~

## 2025-71 : Acquisition d'un four et d'un pétrin pour la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de répondre aux besoins de la Eurl Mehdi GAUCHER, il serait souhaitable d'acquérir un four ventilé, un pétrin à spirale 48 kg et 4 chariots boulanger pour la somme de 13 178,10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De l'acquisition des éléments cités ci-dessus près de la Eurl Mehdi GAUCHER pour la somme de 13 178,10 € HT.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 par décision modificative
- D'autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

~~~~~

2025-72 : Décision modificative sur le budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
001 / 001 / OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	704.97	
21 / 2135 / OPNI	Installations générales, agencements, aménagements des const		421.56
65 / 65888	Autres	5 537.23	
27 / 27638 / OPFI	Autres établissements publics	13 500.00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	18 428.19	
	Total	38 170.39	421.56

COMPTE RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 1068 / OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	283.41	
002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	23 965.42	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	18 428.19	
	Total	42 677.02	0.00

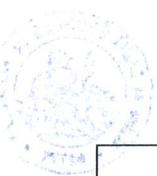
~~~~~

## 2025-73 : Décision modificative sur le budget annexe boulangerie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget annexe boulangerie de l'exercice 2025

### COMPTE DEPENSES

| Imputation   | Nature                                                 | Ouvert    | Réduit |
|--------------|--------------------------------------------------------|-----------|--------|
| 21/2158/OPNI | Autres installations, matériel et outillage techniques | 18 428.19 |        |
|              | <b>Total</b>                                           | 18 428.19 | 0.00   |



## COMPTES RECHETTES

| Imputation         | Nature                  | Ouvert    | Réduit |
|--------------------|-------------------------|-----------|--------|
| 16 / 168741 / OPNI | Communes membres du GFP | 18 428.19 |        |
|                    | <b>Total</b>            | 18 428.19 | 0.00   |

~~~~~

Affaires diverses

1. Bail Gaucher, début location au 15 octobre
2. Date prochain conseil : 22 octobre à 20 h

Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Self signalisation pour la fourniture d'un panneau interdit aux + 19 tonnes, panneaux zone 30, sens interdit sauf bus et service, poteau et brides, peinture routière pour 880,67€ TTC.
- Comptoir de Bretagne pour un chariot
- Comptoir de Bretagne pour 4 caisses isotherme, verres, cuillère à café, broc, pot à eau, corbeille à pain, sabot, blouse, charlottes,
- Anne-Sophie Bigeon pour la fourniture d'un panneau de chantier pour la clinique pour 106.90€

Heure de la levée de séance : 21 h 20

~~~~~

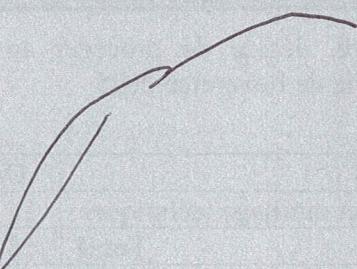
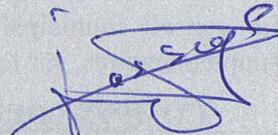
## **Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 2 octobre 2025**

| N° délibérations | Objet de la délibération                                  | N° page  |
|------------------|-----------------------------------------------------------|----------|
| 2025-69          | Approbation du caractère d'urgence de la convocation 2025 | 2025-31  |
| 2025-70          | Intégration des résultats du syndicat scolaire            | 2025-31v |
| 2025-71          | Acquisition d'un four et d'un pétrin pour la boulangerie  | 2025-32  |
| 2025-72          | Décision modificative sur le budget principal             | 2025-32  |
| 2025-73          | Décision modificative sur le budget annexe boulangerie    | 2025-32  |

| Signature du Maire                                                                  | Signature du Secrétaire de Séance                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |